

Règlement Bourse Études Jeunes

Tout dossier incomplet sera refusé

ARTICLE 1 - OBJET

Le dispositif Bourse Études Jeunes (BEJ), mis en place par la Ville de Pantin a pour but d'aider les étudiants pantinois dans la conduite de leurs études supérieures afin de répondre à un besoin d'achat de matériel, de fournitures, etc. Sont exclus les frais de scolarité.

ARTICLE 2 - CONDITIONS

- Les candidats doivent être âgés de 17 à 25 ans.
- La majorité est obligatoire pour l'attribution des bourses pour des études se réalisant à l'étranger.
- Le bénéficiaire signera un engagement sur l'honneur attestant l'usage des fonds aux fins annoncées à la réception de la bourse.
- Une même personne ne peut bénéficier de deux bourses financées par la ville de Pantin la même année.

ARTICLE 3 - ATTRIBUTION DE LA BOURSE

1 - Demande de Bourse Études Jeunes

Les participants remplissent un dossier de demande de BEJ.

2 - Examen des demandes

- > Instruction de la demande par le pôle Jeunesse de la ville de Pantin.
- > Examen du dossier et entretien oral par une commission composée de la Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, de la responsables du Pôle Jeunesse, d'un représentant du Lab' et éventuellement d'un professionnel du champ d'études, désigné par le Pôle Jeunesse.

3 - Décision de la commission

À la suite de l'examen du dossier, la commission notifie la décision d'attribution de la bourse au candidat. Le jury peut renvoyer sa décision à une session ultérieure en cas de projet incertain.

ARTICLE 4 - VERSEMENT

Le montant de la bourse pourra atteindre 350 €.

La bourse sera versée par RIB ou RIP.

ARTICLE 5 - PROMOTION, DIFFUSION, COMMUNICATION

- Les participants acceptent que la ville de Pantin rende compte de leur action.
- Ils s'engagent à apposer le logo « Bourse Études Jeunes » de la ville de Pantin sur les éventuels supports de communication qu'ils éditent.
- Les bénéficiaires sont susceptibles d'être contactés pour un témoignage au sujet de leur expérience dans le cadre de manifestations organisées par la ville de Pantin.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉS

La ville de Pantin n'est pas responsable des conditions dans lesquelles la bourse est utilisée. Les participants doivent prendre les dispositions réglementaires et souscrire, le cas échéant, les assurances nécessaires.

Les participants signent un engagement sur l'honneur attestant l'utilisation des sommes attribuées aux fins annoncées. Une garantie parentale supplémentaire est demandée pour les mineurs.

ARTICLE 7 - DÉPÔT DES DOSSIERS

L'équipe du Lab' assure le suivi des dossiers. Les dossiers doivent être déposés au Lab'. Aucun dossier ne sera accepté par mail. Le pôle Jeunesse assure la validation avant passage devant la commission.

Besoin d'un coup de pouce pour bien préparer votre dossier ?

Le dossier

C'est un instrument de communication permettant d'exposer votre projet avant et pendant la commission. Il doit être précis et exposer vos motivations et intentions.

Prenez votre temps, soyez rigoureux dans la rédaction de la demande de bourse.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

- Justificatif de domicile.
- · Certificat de scolarité.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- · Relevé d'Identité Bancaire ou Postal original.
- Engagement sur l'honneur attestant l'usage des sommes attribuées aux fins annoncées.
- Toute pièce permettant de comprendre et de vérifier les éléments de la demande.

La lettre de candidature

Elle est très importante afin d'attirer l'attention des membres de la commission sur la pertinence de votre demande de bourse.

- Donnez un titre à la bourse pour mettre en avant le thème développé.
- Expliquez pourquoi vous réalisez cette demande de bourse : quelles sont vos motivations ?
- Précisez en quoi consiste la demande de bourse : ce que vous allez en faire et comment.

Le budget

Vous devez construire un budget prévoyant l'ensemble des dépenses et recettes envisagées. Attention, le sérieux et la pertinence du budget sont des éléments déterminants pour juger de la préparation de votre demande de bourse. Le montant de la bourse doit apparaître en recette.

La commission sera sensible aux démarches complémentaires pour financer vos études, comme la sollicitation de différents organismes pour l'obtention de bourses complémentaires.

Ultimes conseils importants

- Il est obligatoire de remplir l'autorisation parentale pour les mineurs.
- Une fois votre dossier retenu, préparez avec sérieux l'audition devant la commission, qui se compose de deux parties : une présentation de votre parcours et de votre projet d'une dizaine de minutes maximum, puis un entretien avec les membres.